

(fenêtrés sur Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Christophe Balle

Quoi de neuf docteur ? A chaque rentrée son lot de bonnes résolutions, de nouveautés, de réformes, de changements qui vont nécessairement « dans le bon sens »...

Cette année, on va beaucoup entendre parler nouveaux programmes et enseignement moral et civique. Beaucoup de bruit qui permettra d'éluder les sujets qui fâchent...

Comme d'habitude, il va falloir se les « approprier » ces nouveautés, mais également les faire tenir dans un emploi du temps déjà surchargé. Et avec quelle formation ?

Comme chaque rentrée depuis 2012, on va également nous rappeler une nouvelle fois « la priorité au primaire » dont, avouons-le, on n'a pas encore vraiment vu la couleur...

Dans la Nièvre, on ne la ressentira pas dans les quatre communes qui ont vu leur école fermer, ni au sein des cinq secteurs de collègue qui sortent de l'éducation prioritaire...

Et avec les suppressions de postes et la crise du recrutement (on se demande bien pourquoi !), la « mobilité » des enseignant(e)s nivernais(e)s risque encore d'être bien limitée...

Mais cette année encore, promis juré, l'administration va être bienveillante avec ses personnels. Bon d'accord, on fait avec ce qu'on a et on fait passer le service d'abord...

Et bien entendu, comme les politiques en campagne, cette année encore, on va nous dire qu'il faudrait augmenter nos salaires, mais bon vous comprenez, avec la crise...

Ah oui, j'allais oublier, bonne rentrée à toutes et à tous !

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

N° 216
Juillet-août 2015

Sommaire : P.2 et 3 : rentrée : ce qui attend l'école et les enseignants
P.4 : actu : nouveaux programmes : maternelle, cycles 2 et 3, évaluations, EMC

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 26/08/2015



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE P. 2 ET 3



Pour un syndicalisme combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU



Rentrée : ce qui attend l'école et les enseignants

Tour d'horizon des principales nouvelles mesures de la rentrée 2015



Du côté de l'école :

<p>Nouveaux programmes maternelle : mise en application pour tous les niveaux de l'école maternelle à la rentrée.</p>	<p>Si ces nouveaux programmes sont de qualité, le SNUipp-FSU déplore qu'ils n'aient pas été diffusés dans les écoles et n'aient pas fait l'objet de formation continue. Le syndicat propose un rapide décryptage de son contenu. Des documents d'accompagnement en ligne sur le langage, le jeu, les sciences, le graphisme et l'écriture, l'EPS sont attendus.</p>
<p>L'enseignement moral et civique (EMC)</p>	<p>36 heures d'enseignement moral et civique sont prévues à partir de la rentrée à partir du CP en lieu et place de l'actuelle instruction civique. Un livret dédié et des ressources en ligne devraient être disponibles. Quelques pistes intéressantes (débat réglés, mythologie) mais dans l'ensemble des programmes flous et peu aboutis. Le SNUipp-FSU a demandé qu'ils soient revus et n'entrent en vigueur qu'en 2016, en même temps que l'ensemble des nouveaux programmes.</p>
<p>Les parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)</p>	<p>L'objectif de ces parcours est de mettre en cohérence l'enseignement et les actions éducatives dans le domaine des arts, de la culture et de la citoyenneté. Cela pourra prendre par exemple la forme de traces gardées par l'élève sur un support. Il n'y a aucune obligation à mettre en œuvre ces parcours. La référence professionnelle reste les programmes. Ce sont les équipes qui décident en fonction de leur projet et des ressources partenariales disponibles par exemple.</p>
<p>Nouvelle carte de l'éducation prioritaire : 350 REP+ et 739 REP à la rentrée</p>	<p>Exit ZEP, RRS, RAR, ECLAIR, voici les REP (réseaux d'éducation prioritaire) qui forment dorénavant le nouveau périmètre de l'éducation prioritaire avec un référentiel pour tous. Un allègement de service d'enseignement de 18 demi-journées doit être mis en place pour tous les enseignant-es en REP+ et de 2h hebdomadaires pour les PE en SEGPA. Le SNUipp-FSU continue à demander un élargissement du périmètre de l'éducation prioritaire. De plus, il demande que le volume d'allègement soit proportionnellement égal à celui des collèges soit environ 30 demi-journées et que cet allègement soit généralisé à toutes les écoles de l'éducation prioritaire.</p>
<p>Évaluations CE2 : évaluations diagnostiques en français et en mathématiques en début d'année pour les CE2</p>	<p>Le ministère doit mettre à la disposition des enseignants des banques d'outils pour leur permettre de choisir des items en fonction des objectifs poursuivis en classe. Pas de remontée nationale ni locale prévue par les textes. Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations ne doivent être qu'un outil à la disposition des enseignant-es et doivent rester dans les écoles.</p>
<p>Calendrier scolaire annuel : les zones redécoupées et l'industrie du tourisme récompensée</p>	<p>Maintien des trois zones de vacances mais avec une redistribution des académies. Le pont de l'Ascension est inscrit dans le calendrier. Les classes vaqueront le vendredi 6 mai 2016 et le samedi 7 mai 2016. Les congés de printemps sont avancés d'une semaine, avant tout pour satisfaire les professionnels du tourisme de montagne. Le troisième trimestre sera donc encore plus long. Pour le SNUipp-FSU, un calendrier annuel toujours déséquilibré et insatisfaisant, répondant avant tout aux intérêts économiques. Mais où est l'intérêt de l'enfant ?</p>
<p>Conseils des cycles 2 et 3 :</p>	<p>Les nouveaux conseils de cycle 2 et 3 devaient se mettre en place à la rentrée 2015 alors que les nouveaux programmes pour ces deux cycles n'arriveront qu'à la rentrée 2016. Le SNUipp-FSU a demandé et obtenu le respect de la cohérence entre cycles et contenus d'enseignement. La mise en place des nouveaux cycles est donc reportée à la rentrée 2016.</p>
<p>Suivi et accompagnement pédagogique des élèves</p>	<p>Un nouveau décret rend le redoublement exceptionnel et insiste sur « l'accompagnement spécifique des élèves concernés ». Voilà pour le principe. Reste à avoir les moyens de le concrétiser : moins d'élèves par classes, RASED, formation continue, plus de maîtres que de classes, médecine scolaire...</p>
<p>Le PAP : plan d'accompagnement personnalisé.</p>	<p>Ce nouveau plan est destiné aux élèves dont les difficultés scolaires durables sont la conséquence d'un trouble des apprentissages (essentiellement les « dys »). Révisé tous les ans et rédigé par les équipes, il définit l'ensemble des mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre sa scolarité. S'il peut répondre aux besoins d'un certain nombre d'élèves, il ne se mettra pas en place de manière satisfaisante sans accompagnement et formation des enseignant-es.</p>
<p>Création de 100 nouvelles Unités d'enseignement (UE)</p>	<p>Ces 100 UE externalisées provenant d'IME ou d'ITEP seront ouvertes dans les établissements scolaires (1er ou 2d degré) pour expérimenter une diversification des modes de scolarisation. Elles s'ajouteront aux 200 recensées actuellement.</p>
<p>Le PPS : Projet personnalisé de scolarisation</p>	<p>Un document unique PPS est créé. Il est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. Il comprend des décisions (orientation, attribution ou non d'aide humaine...), mais aussi des préconisations (objectifs de scolarisation, niveau d'inclusion...). Les tâches principales de l'AVS doivent y être mentionnées.</p>
<p>Guide d'évaluation en milieu scolaire (GEVA-SCO)</p>	<p>Le GEVA-SCO devient le document unique de recueil des données scolaires sur un enfant en vue de l'élaboration du PPS, lors d'une équipe éducative (pour une première demande) ou une équipe de suivi de la scolarisation (pour un renouvellement). Il peut être complété par les bilans psychologiques, et par tout autre document, qu'il provienne de l'école (photocopies de cahier, d'évaluations) ou des parents (bilans médicaux ou para-médicaux...).</p>

Du côté des enseignants :

<p>Hors classe : changement dans le barème</p>	<p>2 points sont attribués aux enseignant-es en REP+ et en école classée « politique de la ville ». 1 point pour les autres catégories de l'éducation prioritaire, les CPC, les directrices et directeurs (pour les départements où cela n'avait pas déjà été mis en place). Pour le SNUipp-FSU, ce changement de barème ne règle pas le phénomène d'entonnnoir que représente le taux de 4,5% annuel d'accès et qui ne permet pas l'accès de tous les PE à la hors classe.</p>
<p>Maîtres-formateurs : modification du CAFIPEMF, parution d'un référentiel de compétences du formateur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le nouveau CAFIPEMF pourra se dérouler sur deux ans avec admissibilité pour l'an I et admission pour l'an II. Certaines épreuves sont allégées et un accompagnement des candidats est acté sur le papier. Les options « maternelle » et « pédagogie du numérique » apparaissent. L'année 2015-2016 est transitoire, avec possibilité pour les admissibles de 2015 de se présenter à l'admission selon les nouvelles dispositions. - Parution du référentiel de compétences du formateur de personnels enseignants et éducatifs.
<p>Enseignant-es en éducation prioritaire : nouvelle indemnité et clause de sauvegarde pour les sortants d'éducation prioritaire.</p>	<p>De nouvelles indemnités sont instaurées en REP et en REP+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 144,45 € /mois en REP (augmentation de 50% par rapport à l'indemnité en RRS) - 192,6 €/mois en REP + (indemnité RRS doublée) <p>Pour ceux qui sortent de l'EP, une clause de sauvegarde de trois ans s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 96,30 € /mois seulement pour les enseignants affectés avant 2015 - Majoration maintenue pour la direction d'école : 20% pour les anciens RRS, 50% pour les anciens ECLAIR
<p>Direction et fonctionnement de l'école : encore loin du compte pour les décharges et la simplification</p>	<p>Les écoles de 3 classes voient leur volume de décharge porté à une journée par mois. Pour les écoles élémentaires de 9 classes, la quotité de décharge passe de 1/4 à 1/3 (soit une journée et demie hebdomadaire).</p> <p>Les protocoles académiques de simplification administrative qui devaient être effectifs à cette rentrée ne sont pas tous finalisés ce qui est inacceptable. Des évolutions dans l'ergonomie de Base élèves sont en cours : un premier toilettage devrait voir le jour dans le courant de l'année avec une amélioration des éditions d'étiquettes et une interface avec les logiciels des communes en 2016 mais que celles-ci peuvent choisir de ne pas utiliser. Enfin, Affelnet 6ème devrait être simplifié avec une détermination automatique vers le collège de secteur.</p>
<p>Enseignant-es en SEGPA-EREA-ULIS : du nouveau à venir pour les HSE</p>	<p>Les heures de coordination-synthèse des PE de SEGPA, EREA et Ulis continueront à être perçues sous forme d'heures supplémentaires (circulaire n° 74-148 du 19 avril 1974 modifiée) et ne seront pas fondues au sein des indemnités pour missions particulières (IMP). Leur montant devrait être discuté cette année.</p> <p>Les personnels de SEGPA-EREA peuvent postuler sur les missions ouvrant droit au versement des IMP.</p>
<p>Journées de pré-rentrée :</p>	<p>La pré-rentrée est réduite à une journée. L'organisation de la deuxième journée, jusque-là dite de pré-rentrée, relève désormais des autorités académiques et ne pourra plus être utilisée librement par les équipes. Cela prive les enseignant-es de six heures de réunions utiles pour les remplacer par une nouvelle contrainte et une nouvelle injonction. C'est une régression. Ce temps doit être remis à la disposition des équipes.</p>

Et ce que nous voulons voir changer ...

Salaire gelé, alignement de l'ISAE sur l'ISOE du second degré toujours pas programmé, taux d'encadrement et temps d'enseignement qui restent parmi les plus élevés en Europe, absence de formation continue malgré de nombreuses annonces...

BRÈVES

Evaluation CE2 :

un outil diagnostique

Une évaluation diagnostique sera mise en place au début du CE2, en français et en mathématiques. Une banque d'outils d'aide à l'évaluation sera disponible en ligne dans le courant du premier trimestre 2015.

Les équipes piocheront donc, en fonction de leur réalité de terrain, parmi ces exercices calibrés, de niveaux de difficulté différents.

Le SNUipp-FSU a fait valoir qu'il fallait de la cohérence avec les nouveaux programmes de cycle II (CP, CE1 et CE2) qui n'entreront en vigueur qu'à la rentrée 2016.

En outre, ces évaluations ne doivent pas faire l'objet de remontées nationales mais être des outils au service des équipes des écoles. Aucune passation ne peut donc être imposée aux équipes.

EMC : dans la précipitation

Les nouveaux programmes d'Enseignement moral et civique (EMC) remplacent dès cette rentrée l'instruction civique et morale des programmes 2008. 36 heures annuelles dès le CP devront être introduites, volume horaire difficilement compatible avec les programmes actuels et un casse tête pour intégrer cet enseignement à l'ensemble des domaines comme le prévoient ces nouveaux programmes.

Si les intentions sont bonnes, ces programmes sont très flous quant à leur mise en œuvre dans les classes, notamment sur la question de l'évaluation qui relève du « débrouillez-vous »...

Le temps politique, calé sur des effets d'annonces, ne s'accorde décidément pas avec celui de l'école. Le SNUipp avait demandé le report, à la rentrée 2016, avec les nouveaux programmes..

Page 4

NOUVEAUX PROGRAMMES DE MATERNELLE :
OUI MAIS COMMENT ?

Les nouveaux programmes de maternelle entrent en vigueur à cette rentrée. S'ils vont dans le bon sens, il en va autrement des conditions de leur mise en œuvre.

Les nouveaux programmes de maternelle entrent en vigueur à cette rentrée. Le SNUipp s'est félicité de leur qualité et de leur rupture avec ceux de 2008. Ils dépeignent une école maternelle bienveillante et exigeante, soucieuse du développement langagier, sensoriel, culturel, corporel, social de l'enfant et de son envie d'apprendre et de réussir. Une école maternelle plus équilibrée qui s'adapte aux jeunes enfants, organise des modalités spécifiques d'apprentissage (jeux, découvertes, résolution de problèmes), permet aux enfants d'apprendre ensemble et de vivre ensemble. De nouvelles modalités d'évaluation pour les élèves sont aussi proposées, sous forme d'un document simple et synthétique permettant de faire le point sur les apprentissages au cours du cycle I. Le ministère s'est engagé à ce qu'elles constituent un outil de lien et d'information des familles et un outil pédagogique au service des apprentissages sans rajouter d'inutiles contraintes. Leur mise en œuvre devra être en prise avec la réalité. Le SNUipp-FSU y sera vigilant.

Mais si ces nouveaux programmes vont dans le bon sens, il en va autrement des conditions de leur mise en œuvre. Les enseignants de maternelle vont découvrir une version numérique de ces programmes à la rentrée, en même temps qu'ils prendront leur classe. Le ministère n'a même pas été capable d'envoyer un exemplaire papier par école, alors qu'il s'agit d'un outil professionnel indispensable aux enseignants. Quant aux documents d'accompagnement prévus (langage, jeu, sciences, graphisme, écriture, EPS), ils ne seront disponibles sur le site eduscol qu'au cours du mois de septembre. Les perspectives de formation pour s'appropriier ces programmes, les mettre en œuvre et réorganiser ses pratiques n'ont pas plus été anticipées ni organisées à la hauteur de l'enjeu. Comment refonder l'école maternelle sans donner l'impulsion indispensable ? Le manque d'attention accordée aux premières années de la scolarité est patent. L'appropriation des programmes nécessite pourtant de vrais temps d'échanges, pour mettre en œuvre les changements qu'ils induisent. Le SNUipp-FSU continue d'intervenir pour que se mette en place la formation continue indispensable.



Et aux cycles 2 et 3 ?

Les projets de programmes des cycles 2 et 3 ont été soumis à la consultation des enseignants entre le 11 mai et le 12 juin dernier sans temps dégagé et dans des conditions déplorable. Les équipes enseignantes n'étaient pas outillées pour mener une réflexion professionnelle et répondre au questionnaire en ligne.

Malgré tout, les 16 039 enseignants du premier degré qui ont répondu, d'après la synthèse du ministère, ont jugé ces projets de programmes confus, jargonnants et insuffisamment opérationnels. Ils estiment nécessaire d'améliorer la lisibilité du projet actuel, d'utiliser une terminologie claire, stable et unifiée, de rendre le contenu plus explicite, de mieux calibrer les contenus en fonction des horaires, de renforcer la progressivité en précisant des repères facilitant la construction de programmations.

Suite à ces remontées, le ministre a saisi à nouveau le Conseil supérieur des programmes pour qu'il fasse évoluer son projet selon des indications très détaillées. Il devra lui remettre les projets retravaillés dans la première quinzaine de septembre. Une version stabilisée devrait être soumise au Conseil supérieur de l'éducation du 3 octobre. Les programmes des cycles 2 et 3 entreront en vigueur à la rentrée 2016, pour tous les niveaux de classes, simultanément.

